

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2023- 27

Date : 07/12/2023	Objet : Listes des espèces faunistiques pour lesquelles les données de localisation sont jugées sensibles en PACA Mammifères terrestres (dont chiroptères), poissons et crustacés d'eau douce.	Vote* : favorable sauf pour les chiroptères, l'ombre commun et le brochet
-------------------	---	---

Rappel du contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'« Open Data » (diffusion libre de la donnée naturaliste, excepté les données sensibles) dans la plate-forme régionale SILENE, il convient de poursuivre la définition, par groupes d'espèces de faune, des données sensibles, c'est-à-dire les données naturalistes au sujet desquelles la consultation ou la communication auprès du public serait susceptible de porter atteinte, du fait d'un mésusage qui serait fait de ces données. Si une donnée naturaliste est considérée comme sensible, la précision géographique avec laquelle elle est diffusée est alors dégradée.

Propositions de listes d'espèces faunistiques pour lesquelles la diffusion des données mériterait d'être restreinte :

Le CEN présente la méthodologie qu'il a suivie pour élaborer les propositions de listes faunistiques de données sensibles en PACA (guide technique du MNHN, liste socle nationale d'espèces potentiellement sensibles).

Les propositions de listes présentées en séance concernent les groupes d'espèces suivants : mammifères terrestres (dont les chauves-souris), poissons et crustacés d'eau douce. Elles ont été établies en associant les experts régionaux, dans le cadre de groupes de travail.

- Chiroptères :

Tous les taxons ressortent comme sensibles, mais l'enjeu de la sensibilité concerne uniquement la localisation des gîtes. Le CEN PACA après s'être concerté avec l'ensemble des experts concernés, propose que les données concernant les gîtes des 30 taxons et les 6 genres soient floutées à la maille 5*5 km.

Synthèse des échanges : le CSRPN s'interroge sur la sensibilité des données de gîtes dans les arbres et dans les bâtiments. En effet, la localisation des gîtes arboricoles est indispensable pour les gestionnaires forestiers. Ces gîtes arboricoles sont souvent constitués d'un réseau d'arbres gîtes dont les chauves-souris changent régulièrement pour y revenir après un certain temps. Concernant les gîtes situés dans des bâtiments, leur accès n'est généralement pas possible sans l'accord du propriétaire. Les gîtes dans les ouvrages d'art sont généralement inaccessibles sans équipements spéciaux. Le CSRPN propose donc à la sensibilité uniquement les données de gîtes cavernicoles naturels et de galeries de mines abandonnées ou assimilé (canal en tunnel par exemple).

- Mammifères :

Les données sont jugées sensibles par les experts régionaux pour le loup gris, la loutre d'Europe, le phoque moine, le lynx boréal, le chacal doré et le chat forestier. Un floutage permanent à la maille 10*10 km est proposé.

Concernant le chat forestier, le floutage concernerait uniquement les données de gîtes de reproduction.

Concernant le loup gris et le chacal doré, le floutage concernerait uniquement les données de tanières (et également des lieux de rendez-vous des juvéniles pour le loup gris). Un floutage plus léger à la maille 5*5 km est proposé pour toutes les données des départements 13 et 84 (front de colonisation).

Concernant la loutre d'Europe, un floutage plus léger de 5*5 km est proposé uniquement pour les données de catiche et pour les données dont l'effectif est supérieur à 1 (installation).

Pour le phoque moine disparu dans les années 1930, le floutage concerne toute nouvelle donnée (postérieure à 1969).

Synthèse des échanges : le CSRPN est favorable à ces listes. Les cas du blaireau, du putois, du castor sont discutés. La problématique des données non identifiées en tant que gîte/tanière/catich est soulevée et devra être tranchée au prochain CSRPN plénier.

- Poissons d'eau douce :

Les données sont jugées sensibles par les experts régionaux pour l'anguille d'Europe, le brochet, la lamproie de rivière et la lamproie marine, la lote, l'ombre commun.

Les experts régionaux réunis par le CEN PACA préconisent un floutage permanent à la maille 5*5 km.

Synthèse des échanges : le CSRPN s'interroge sur l'intérêt de mettre en place un floutage plus large, à la maille 10*10 km, afin d'éviter le marquage de trop petits tronçons de cours d'eau, mais les projections cartographiques proposées ne semblent pas plus pertinentes. Il discute par ailleurs de la pertinence à mettre en place un floutage des données de l'anguille du fait de sa présence dans de nombreux cours d'eau de la région (bien que celle-ci soit en faible densité). Le floutage des données sur l'ombre commun et le brochet sont jugées non sensibles du fait de la connaissance déjà existante dans le domaine public (pêche).

- Crustacés d'eau douce :

Les données sont jugées sensibles par les experts régionaux pour les écrevisses à pieds blancs et à pattes rouges. Les experts régionaux réunis par le CEN PACA préconisent un floutage permanent à la maille 10*10 km.

Synthèse des échanges : le CSRPN est favorable à ces propositions.

Avis 2023-27

Le CSRPN émet un avis :

- défavorable à la proposition de sensibilité des données relatives à l'ensemble des gîtes à chauves-souris et considère comme sensibles uniquement les données relatives aux gîtes cavernicoles naturels ou artificiels (galeries de mines, canal en tunnel);

*Votants : 21 / favorable : 1 / défavorables : 13 / abstentions : 7.

- favorable à la proposition des données sensibles concernant les mammifères ;

*Votants : 21 / favorables : 21 / défavorable : 0 / abstention : 0.

- défavorable à la proposition des données sensibles concernant

Brochet *Votants : 20 / favorables : 3 / défavorables : 7 / abstentions : 10.

Ombre commun *Votants : 20 / favorables : 2 / défavorables : 7 / abstentions : 11.

- favorable concernant les données sensibles des autres poissons proposés (Anguille d'Europe, Lamproie de rivière, Lamproie marine, Lote)

*Votants : 20 / favorables : 18 / défavorable : 0 / abstentions : 2.

- favorable à la proposition des données sensibles concernant les crustacés.

*Votants : 20 / favorables : 20 / défavorable : 0 / abstention : 0.

Le président du CSRPN : Patrick Grillas

